Le Belvédère de Saint-Nicolas

Bulletin de la FSSPX en Lorraine

N° 170
NOVEMBRE 2026

Ceux qui sont morts

« Heureux, ceux qui sont morts pour la terre charnelle,
Mais pourvu que ce fût dans une juste guerre. » Charles Péguy a de très belles phrases dans sa prière pour les soldats tombés au champ d'honneur. Il y voit la gloire de leur sacrifice, mais surtout il y magnifie la terre de laquelle nous avons été tirés et à laquelle nous allons retourner.

Notre terre

Notre vie sur la terre est incarnée par un terroir, des lieux qui nous ont vu naître, sur le sol desquels se dressent les églises où nous avons été baptisés, confirmés, communiés, mariés… et au sein duquel nous irons un jour reposer. Ce sol est rempli des facettes de la Création qui ont ouvert notre âme à la poésie des beautés créées. Ce sol nous rappelle le passage des saints et des grandes âmes qui ont nourri les nôtres par leurs écrits, leur Histoire et leurs exemples. C'est pour cela qu'en Orient il y a une Terre Sainte de la Palestine au Sud du Liban, parce que le divin Sauveur l'a foulée de ses pas. Ce sol sert de piédestal à tous nos calvaires, nos clochers, dont l'élan pointe vers le Ciel. Sur ce sol sont bâties les demeures des plus humbles comme celles des grands de ce monde, car nul ne peut prétendre habiter les nuages, quelle que soit la hauteur des nouvelles tours de Babel.

C'est sur cette terre, enfin, qu'a été plantée la Croix du Sauveur et que s'est répandu son Sang très précieux.

Matière première

« Heureux ceux qui sont morts, car ils sont retournés,
Dans ce premier terroir d'où Dieu les convoqua. »

Alors qu'au début du mois de novembre nous visitons les cimetières de famille et autour du 11 les nécropoles et les carrés militaires, rappelons-nous ce retour à la première terre « d'où le pouce d'un Dieu les avait démoulés. »



Notre corps ne sera un jour que peu de choses. C'est cependant ce que notre âme aura accompli qui demeurera. Si l'affection de nos proches devant le lieu où nous reposerons en terre se transformera en prières, c'est notre vie pour la patrie céleste qui façonnera notre éternité. « Que Dieu mette avec eux dans la juste balance un peu de ce terreau d'ordure et de poussière » termine le poète, car notre terre, remplie des richesses de tout ce qui y a été semé depuis des siècles, plaidera pour nous si nous l'avons aimée pour ses « cités charnelles, car elles sont le corps de la cité de Dieu. »

Abbé Grégoire Chauvet

Les bonnes définitions...

Retour sur une conférence à Notre-Dame de Lourdes (1/2)



Mercredi 4 novembre 2026, une conférence organisée par le curé de la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes de Nancy avait choisi pour thème la question du schisme : « Vous avez dit schisme ? » Le propos, développé par deux intervenants, le père Albert Bazyk op, canoniste et chancelier du diocèse de Nancy-Toul et le père Philippe Vallin, prêtre du même diocèse et professeur émérite de théologie dogmatique à la faculté de théologie catholique de Strasbourg.

Parlant le premier, le père Albert cite avant tout autre considération un passage de saint Matthieu (XVIII$_{15}$) sur la correction fraternelle : « Si ton frère a péché contre toi… », puis il prend trois phrases extraites de la lettre de saint Augustin à saint Paulin de Nole : « Quelle question obscure et profonde que le mesure à garder dans les peines, non seulement selon la nature et le nombre des fautes, mais encore selon les forces de chacun. (…) Quel tourment d'esprit quand souvent il arrive que si vous punissez quelqu'un, il périt, et que si vous le laissez impuni, un autre périra ! (…) Quel souci et quelle appréhension lorsqu'il s'agit d'accomplir ce devoir et d'éviter que celui qu'on frappe ne soit accablé par un excès de tristesse. » Il poursuit par une mise en garde sur les attentes d'obtenir de sa part un jugement quelconque sur des personnes, disant son désir de ne pas s'ériger en juge et son manque de compétence à le faire.

Répondant à l'appel du curé, il vient apporter ses éclaircissements sur l'actualité, notamment les sacres du 1er juillet à Ecône. Il rappelle la publication du décret de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi du 2 juillet, l'excommunication des 6 évêques et la note canonique du même jour et son contenu.

Un rappel issu d'une considération d'un commentateur du Code, le père Angel Marzoa Rodriguez, manifeste à l'auditoire l'importance de distinguer entre « la désobéissance qui reconnaît l'autorité tandis que le schisme nie l'autorité. »

Il poursuit en disant qu'une « consécration épiscopale sans accord du pape constitue une fracture grave, mais déterminer si elle relève du schisme exige un raisonnement à part. »

Il s'agit en premier lieu de distinguer le péché du délit. « Le péché relève d'abord du jugement moral : l'acte est examiné selon sa conformité ou son opposition à la loi de Dieu. Le délit canonique relève du jugement juridique de l'Eglise : il faut qu'un acte extérieur viole une règle ou une loi assortie d'une sanction canonique et que cette violation soit gravement imputable à son auteur. » (NC721) Après un développement de ces deux points, vient une mise en garde : « Il faut donc éviter, je pense, deux erreurs dans le raisonnement. La première serait de dire : il y a un délit juridique, nous connaissons toute la culpabilité intérieure de la personne. La seconde serait de dire : si la personne affirme avoir une bonne intention, il n'y a aucun délit. En droit canonique l'intention et les circonstances comptent. »

Vient l'application aux sacres. Il y a bien visibilité de la faute, dit-il, connaissance du délit, mais pourtant cela ne dispense pas de la l'examen des circonstances atténuantes, de la possibilité d'une nécessité grave… (NC1324) « C'est une distinction essentielle pour notre sujet : est-ce que la consécration épiscopale a objectivement violé une loi de l'Eglise et d'autre part, est-elle gravement imputable aux personnes concernées ? Et il y a une troisième question : cela constitue-t-il un acte de schisme ? Les questions sont liées mais elles ne se confondent pas. »

(NC751) « Le schisme est le refus de soumission au Souverain Pontife et de communion avec les membres de l'Eglise qui lui sont soumis. » Le schisme touche le lien d'intégrité hiérarchique sous sa forme verticale (pape) et horizontale (évêques et fidèles). Saint Thomas d'Aquin est ensuite cité dans le rappel de ce que le schismatique peut conserver la même foi et les mêmes pratiques religieuses tout en provoquant une séparation avec la communauté. « Cela ne veut pas dire que toute division dans l'Eglise soit un schisme » ajoute le

père « et toutes les divisions ne touchent pas nécessairement à la nature de la communion. » Pour qu'il y ait un schisme, « il faut que cela implique une rupture du lien de subordination ou un refus global de l'autorité ecclésiastique, et pas seulement la transgression d'une décision particulière. »

Procédant ensuite à l'application de ces distinctions au cas des sacres, le conférencier commence par dire que « le Décret qualifie explicitement cet acte de nature schismatique. » Il poursuit en disant que « la note explicative estime que ces consécration constituent le délit de schisme » rappelant ce qui avait déjà été énoncé en ce sens en 1988. « Il existerait donc un argument sérieux en faveur de la qualification de schisme. (…) Cet acte touche directement à l'exercice de l'autorité du Souverain Pontife sur la nomination des évêques. » Le père rappelle alors le droit, la nature schismatique et la gravité d'un tel acte par deux fois, mais entend distinguer l'implication que l'on peut faire des personnes et le répète aussi.

« Toute désobéissance ou participation à un groupe dissident ne suffit pas, à elle seule, à établir un schisme juridique. » Il insiste sur les différents motifs ou responsabilités à distinguer selon les personnes. « La première question est de savoir si l'acte manifeste en soi le refus de communion défini par le droit. La seconde est de vérifier si le refus peut être attribué à la personne concernée, compte tenu de son comportement et de ce qu'il peut signifier pour elle. » La portée sociale de la participation n'apporte pas la présomption « de la volonté de quitter l'Eglise. » La Rote dit même qu'il faut présumer de la volonté de rester, sauf preuve contraire. »

Nouvelle distinction introduite ensuite : « entre le schisme et la défection formelle de l'Eglise. » Cette dernière catégorie a été retirée du droit en 2009 par le pape Benoît XVI. Ce qui est assorti d'une réserve sur l'attribution sans examen d'une telle réalité à chacun des participants. Vient après une lecture du Décret, avec ses références concernant l'excommunication et la qualification de schisme, sa précision que les actes accomplis au moyen du pouvoir d'ordination, comme les messes ou ordinations, restent valides sur le plan sacramentel, bien qu'illicites. Est produite alors l'affirmation de la pleine compétence du Dicastère pour la Doctrine de la Foi pour traiter du schisme en raison des règles en vigueur : « restant sauf le droit de la défense. » « Cependant une analyse complète mériterait de vérifier les garanties de la défense… » (NC1720) « La question des responsabilités reste donc posée » dit également le père et il fait mention de l'indétermination qui règne quant aux voies de recours.

Le conférencier se penche ensuite sur la note explicative, au sujet de laquelle il déclare que, « en l'état, la note ne suffit pas à démontrer l'invalidité des confessions et des mariages parce que les prêtres bénéficient d'autorisations pontificales non révoquées. » L'absence de mandat explicite de la part du pape, l'insuffisance du schisme à produire l'annulation d'une permission accordée par le pape pour le salut des âmes, permet de produire « une critique juridique sérieuse » de la note.

Le chancelier répond ensuite à l'accusation selon laquelle, selon certains, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X serait en train de devenir une « nouvelle Eglise protestante. » « La situation de la Fraternité et la Réforme protestante, dit-il, ne sont comparable ni par leur origine, ni par leurs conséquences doctrinales. » La comparaison écartée, l'invitation est faite de regarder plutôt du côté des communautés vieilles catholiques de l'après Vatican I.

Le propos porte alors sur les évolutions possibles de la situation. Il pourrait y avoir le fait de pousser la note plus avant dans son application ; la proposition suivante se veut pastorale et fondée sur le dialogue, rappelant les dispositions de l'Eglise pour absoudre et lever une sanction ; la régularisation enfin est évoquée comme l'aboutissement de la réconciliation et de la « restauration de la communauté ecclésiale. »

La conclusion vient rappeler plusieurs points essentiels et reste sur une question ouverte : si la consécration épiscopale sans mandat peut constituer un schisme, « est-ce le cas ici ? » L'enjeu est juridique, ecclésial et pastoral, est-il dit enfin, avec la préoccupation de « protéger l'unité de l'Eglise », « chercher le chemin du retour et éviter que la complexité des situations personnelles soit réduite à des slogans » afin que l'analyse canonique serve à « qualifier les actes » tout en œuvrant pour « la vérité, la justice et la pleine communion. » « En conjuguant la rectitude du droit et la miséricorde pastorale, l'Eglise cherche (…) à panser une déchirure dans le Corps du Christ… *ut unum sint.* »

(à suivre…)

Marché de Noël

‡

**Dimanche
29 novembre à Nancy
après la messe de
10h30**

‡

**VENEZ
NOMBREUX !**





**Dimanche
6 décembre à Nancy**

10h30
Messe chantée

‡

12h30
Repas
(Inscription obligatoire)

‡

14h30
Venue de saint Nicolas

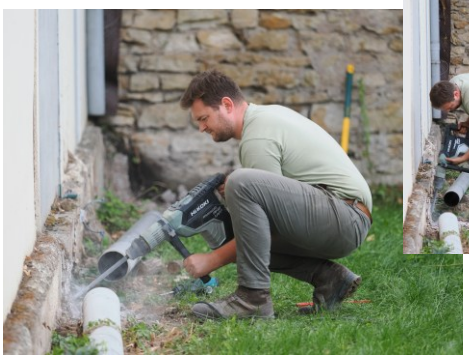
15h30
Diaporama

Entre béton et fromage









Le samedi 10 octobre, une bonne équipe de jeunes de Nancy est venue préparer l'arrivée d'une grotte de Lourdes sur le terrain du prieuré. Une dalle de béton a été coulée en attendant le transfert des pierres et des statues.

Le lundi 12 octobre, les confrères des prieurés de Reims et Dijon ont retrouvé les abbés Chauvet et Knittel pour une visite aussi pieuse que gastronomique de Langres.











Le voyage de Léon XIV en France… et après ?

Abbé Benoît Knittel

Les moyens d'information ne manquant pas, même les ermites les plus reculés du Larzac sont renseignés avec abondance au sujet du périple du Souverain Pontife en notre terre de France durant le mois de septembre. Il serait intéressant de lire attentivement les déclarations successives du chef de l'Eglise catholique selon les lieux où il s'est rendu et les personnes diverses et nombreuses qu'il a rencontrées à cette occasion. Notons simplement à ce sujet qu'il y a eu du bon, et du très mauvais, la terre de Lorraine ayant d'ailleurs sans doute plus bénéficié du très mauvais que du bon, en particulier lors de la réunion interreligieuse présidée par le Pape au Centre des Congrès Robert Schuman de Metz le 28 septembre 2026. Nous entendons le Vicaire de Jésus-Christ, Gardien de l'Eglise Une et Catholique, affirmer dans un scandaleux pluriel que « les religions sont gardiennes de la vie : elles en affirment la valeur sacrée. » Il faudrait des années de pénitence publique pour réparer une telle phrase…


Le pape devant la Porte Serpenoise

L'engouement populaire indéniable ne vient-il pas pour autant nous consoler, voire nous rassurer ? Plus d'un million de fidèles dans la foule parisienne, pour assister à la messe du Pape, voilà de quoi penser que l'Eglise catholique en France ne va pas si mal… Il aurait été intéressant, à fin statistique, de poser quelques questions à ces personnes : fréquentation de l'Eglise, adhésion aux dogmes, participation habituelle à la vie active de l'Eglise. On peut penser qu'on aurait eu un sympathique noyau dur de tradis et conservateurs, et une belle masse d'ignorants, pratiquants occasionnels ou de personnes heureuses de profiter de l'occasion pour célébrer dans l'euphorie le sacro-saint « vivre ensemble », dogme nouveau et plus accommodant faisant partie du nouveau catéchisme.

On peut lire que le Pape a été accueilli comme une Rockstar, laissant provisoirement sur le carreau une Céline Dion momentanément parisienne et adulée des français, c'est dire ! Oui, sauf que le Pape n'est pas une Rockstar… mais le Pape. Ce qui, ayant été oublié, a laissé champ libre à une directrice d'école mosellane pour se précipiter vers le Vicaire du Christ dans un geste hystérico-calinesque qui frisait l'agression. Où était d'ailleurs à ce moment-là le service du protocole ou la sécurité ? Rassurons-nous, elle a été suivie de son fils qui a offert en consolation une sucette à Léon XIV… Pape ou pote ? Le statut du chef de l'Eglise a été tellement déconsidéré depuis 60 ans par les successeurs de saint Pierre qu'il ne faut plus s'étonner de rien…

On entend dire que malgré tout cette visite a montré tant de belles images. Tous les handicapés de France étaient quasiment réunis sur le chemin de la papa mobile pour recevoir embrassades et bénédictions, pourvu que la photo soit belle et qu'elle fasse le tour des réseaux sociaux. Et après ? Ces pauvres malades ont

été à mon sens lâchement instrumentalisés, grâce à eux on passe tous les cordons de sécurité ! Pour avoir vécu la première partie de ma vie auprès d'un père handicapé, je pense être crédible pour apporter ce degré de témoignage… Dans ma famille, on n'a jamais exploité le handicap de notre père pour en tirer quelque avantage. La croix est restée de bois !

Tout cela pour dire que le soufflé va descendre à grande vitesse… et avant la parution de ce bulletin les lycéens et collégiens (en attendant les primaires et maternels…), suivis de près des casseurs et pilleurs, tous à la solde des révolutionnaires fabriquant de chaos, ont rapidement fait oublier l'euphorie du voyage pontifical. Tout cela ne préludant rien de bon…

La vérité est que notre peuple chrétien est nourri uniquement de beaux sentiments. Ce qui signifie deux choses : ce peuple français et catholique existe encore, mais il est trahi par ceux qui se sont engagés à prendre soin de lui. Oui, le fond de Chrétienté est là bien vivant dans le peuple français authentique. Le passage de notre soutane dans les rues et les commerces suscite des réactions essentiellement positives de la part de ces gens qui en ont assez de ce qui passe au sommet de l'Etat et dans la hiérarchie de l'Eglise catholique. Les âmes de France ont faim de Dieu, de la grâce, mais elles ne savent plus où trouver la saine nourriture. Car ceux qui ont pour mission de donner ce pain spirituel sont eux-mêmes de plus en plus pauvres intellectuellement et spirituellement. Le débat qui a entouré les sacres du 1er juillet a récemment montré une pauvreté abyssale dans les têtes, mitrées ou non. Un demi-siècle d'oubli du catéchisme, de fables diverses, et même ceux qui ont pour mission de « fortifier leurs frères » ne savent plus quoi dire d'intelligent…

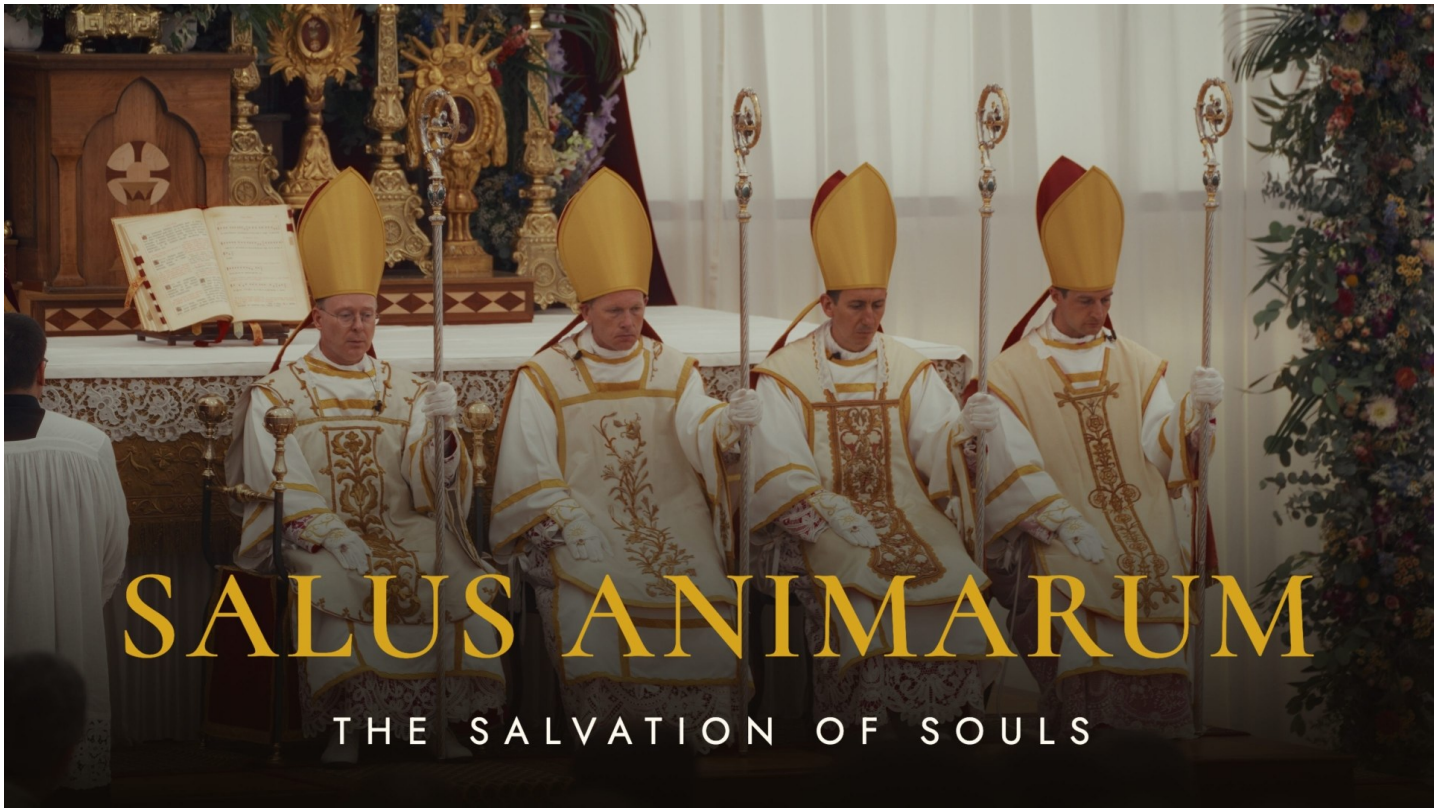
Or le peuple a de plus en plus faim… Où se trouve donc la solution ? Nous trouvons une piste intéressante chez saint Paul, s'adressent aux Romains (10, 10 – 15) : « *Car c'est en croyant du cœur que l'on est justifié, et c'est en confessant de la bouche qu'on est sauvé. En effet, l'Ecriture dit : Quiconque croit en Lui ne sera pas confondu. Car il n'y a pas de distinction entre le Juif et le Grec, puisqu'ils ont tous un même Seigneur, riche pour tous ceux qui L'invoquent. Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Mais comment invoqueront-ils Celui auquel ils n'ont pas cru ? ou comment croiront-ils en Celui dont ils n'ont pas entendu parler ? et comment en entendront-ils parler, s'il n'y a pas de prédicateur ? Et comment les prédicateurs prêcheront-ils, s'ils ne sont pas envoyés ? ainsi qu'il est écrit : Qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui annoncent la paix, de ceux qui annoncent la bonne nouvelle !* » Vous l'avez compris, la solution, le remède profond est double : il faut des prédicateurs et des auditeurs !

Prions toujours plus pour les vocations. Il y a un besoin de prêtres, partout, et de manière toujours plus urgente. Ces prêtres ont besoin, eux, de l'aide efficace de religieux et religieuses qui prient et collaborent à l'apostolat. Jeunes gens, jeunes filles, vous êtes tous concernés. Si vous aimez la sainte Eglise et Jésus-Christ son Maître divin, si vous voulez servir efficacement la papauté et collaborer au salut des âmes qui n'attendent que vous, rejoignez les rangs de cette petite armée spirituelle qui s'est levée depuis quelques décennies et qui porte haut et fort le message de défense du Christ-Roi dans la Sainte Eglise et la société.

Vous tous, chers fidèles, vous pouvez être les courroies de transmission de la vraie foi catholique bimillénaire. Pour y parvenir, vous devez vous aussi vous former au préalable et constamment. Il y a quelques jours, nous avons croisé un prétendu fidèle qui affirmait sans honte devant un parterre de prêtres que dans le monument qu'il nous faisait visiter se trouvait le portrait des cinq évangélistes… Soyons sérieux, voyons ! Chers fidèles, lisez, tous les jours. Venez aux catéchismes organisés dans vos chapelles pour toutes les tranches d'âge et toutes les situations liées aux passé des uns et des autres. Remplissons les salles de classe et de catéchisme, les chapelles et les églises où se donnent les prédications. Approfondissons, retenons, transmettons… Car il s'agit de répondre positivement à l'inquiétude du Christ Jésus : « Mais lorsque le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve la foi sur la terre ? » (Luc 18, 8).

Le mardi 24 novembre à 20h

Projection du film en salle sainte Jehanne, suivie d'une séance de questions.



Récollection du Tiers-Ordre de la Fraternité

Samedi 28 novembre à Nancy

10h00 Accueil
10h15 Conférence
11h15 **Messe**
12h30 Repas et temps libre
14h00 **Chapelet** et confessions
14h30 Conférence
15h30 **Salut du Saint-Sacrement**
16h00 Clôture

Messes dominicales du prieuré en juillet-août

10h30	10h00	17h00	9h00	3ème dim. 17h00
Chapelle du Sacré-Cœur	Chapelle Saint Roch	Chap. de l'Annonciation	Chap. du Sacré-Cœur	Eglise Saint Martin
65, rue du Maréchal Oudinot 54000 NANCY	94, rue du Maréchal Foch 57130 ARS-SUR-MOSELLE	22, avenue Irma Masson 52300 JOINVILLE	Allée de la Souau 88460 CHENIMENIL	55160 LES EPARGES



Prieuré Saint-Nicolas
21T, rue Sainte Colette
54500 Vandœuvre-lès-Nancy
54p.nancy@fsspx.fr
09 75 64 56 83

Pour nous aider par virement :
IBAN FR37 3000 2059 2200 0007 9346 V45

Une messe mensuelle est célébrée
pour tous nos bienfaiteurs!
Un reçu fiscal vous sera adressé sur demande.